

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 47-390-1929 Indemnités.

n° 47-390-1929

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 31 mai 1929
Numéro JO n° 390 du 31/05/1929	Date du numéro 31 mai 1929

TEXTE INTÉGRAL

les agents du cadre local des douanes appelés à remplir effectivement les fonctions de vérificateur, percevront une indemnité de fonctions de 1.000 francs par an, payable mensuellement.